

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des fommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

La pension consiste en deux cents quarante francs l'affoyage deux paires de souliers & une aune de drap.

La Commune paye norante six francs & 1/2 = tal cent quarante quatre francs les souliers & le drap.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux; ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Sorcier

un Village

Il appartient à la Commune de Stoncy

De la Paroisse de Stoncy Agence du même lieu

De Veroy

Du Léman

La première conférence de 20 minutes bit de Jéne p contient 28 Maisons, celle de Sorcier d'embras 22, celle de Sorcier d'en haut quarante sup.

Sorcier Jéne p. au couchant le devant Château de Blonay & les trois Maisons environnantes, Lajléaux au nord, au midi les Sécettes, Novales, Mottes, Champavaux, les deux Villars, les Châbles; au levant le moulin du Joux & le Buisson.

Sorcier est le lieu de l'école, Jéne p. en est éloigné d'environ cinq minutes, le Château de Blonay de dix, le Moulin du Joux de 15 Lajléaux d'une lieue; au midi la ferme la plus éloignée de 30 km.

Il y en a quarante de Sorcier, et quinze de Jéne p.

79
No. 40

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

L'éloignement des écoles voisines, est de 20 minutes jusqu'à demy lieue.

a. Leurs noms.

celle de la Chiesa, les Chevalleues, Chailly, et Drents.

b. Leurs distances réciproques.

De Ferrier à la Chiesa il y a 20 minutes, au Chevalleues autant (Chailly) 50 minutes, Drents de même.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

La grammaire, la lecture, l'écriture, l'Orthographe, l'arithmétique, et la Religion.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On tient l'école depuis le commencement du mois de septembre jusqu'au commencement de May. La durée est de trois heures.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

La Palette, le Testament, les catéchismes abrégés, Pelouin et un Recueil de laages.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Chaque enfant doit se rendre à l'école à 8 heures du matin, et à 1 heure après-midi.

9°. Durée de l'école chaque jour?

La durée de chaque jour est de 6 heures, excepté le mardi où il n'y en a qu'un, et une seule école le samedi.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Les enfans sont classés selon leur capacité.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Les candidats étoient examinés par le Pasteur, qui en nommoit deux ou trois des plus capables, et présentoit la nomination au Seigneur de Monay qui en choisissoit un pour remplir la place.

b. D'où est-il?

De Drents District de Vevay.

c. Son nom

Pierre David Dupuis.

(3)

Dix-huit ans et demy.

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

Il n'est pas marié.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis 1 Mois et demy.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

A Drents, sa profession précédente étoit celle de Cultivateur.

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

Il y réunit les fonctions de l'Eglise avec trois autres Instituteurs de la paroisse.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

Il y en a cinquante-trois qu'ils la fréquentent.

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Il n'y a point de fonds.

Ils sont réunis à ceux des Pauvres.

Chaque enfant doit porter une bûche de bois par jour en hiver.

Il n'y a qu'une chambre pour faire l'école.

Elle est mal propre, et petite.

Comme il n'y a qu'une chambre pour faire l'école, elle est liée avec le bâtiment de la grande école.

Comme il n'y a qu'une chambre pour l'école, l'instituteur est obligé de louer ailleurs pour son habitation.

C'est la commune.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

*Cent francs tout compris, avec une paire de Souillers
et une autre de Draps.*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

Elle ne dérive point de droits féodaux.

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

*Elle dérive des Rentes
de la commune et de l'Hôpital*

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Produits en censés à Vevey le 10^e -
mars 1799. (1)*

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Veitaux.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Un Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune de Veitaux.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

*Paroisse de Montreux Agence de
De La Rottet pour Veitaux.*d. District de *Vevey*e. Canton *Leman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

*Deux quarts d'heure jusqu'à l'hameau de Glion
le plus éloigné.
(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)**La circonférence du premier quart, contient 67
maisons, et celle du second 14.*

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

*Veitaux, Village où est située la maison du Collège
fournit 29 enfants.**A Grand Champ, rière Veitaux, et à 3/4 d'heure de
distance, il y a quelques maisons, qui actuellement
fournissent 5 enfants.*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

*Veraye, éloigné de 5 minutes du dit Collège, fournit
10 enfants.*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*Tarillet, à 10 minutes de distance, fournit 9 enfants**Colonge, éloigné aussi de 10 minutes fournit 10 enfants.**Glion, éloigné de 3/4 d'heure fournit 5 enfants.**NB: ces ~~deux~~ Villages sont de rière la
Commune des Blancs.*